

BRUXELLES PATRIMOINES

N°015-016

NUMERO SPECIAL - SEPTEMBRE 2015

Journées du Patrimoine

Région de Bruxelles-Capitale

DOSSIER ATELIERS, USINES ET BUREAUX

PLUS

Expérience photographique internationale
des Monuments



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

DOSSIER

BRUXELLES, VILLE DE BUREAUX

LE BERLAYMONT ET LA TRANSFORMATION DU QUARTIER LÉOPOLD

SVEN STERKEN

CHARGÉ DE COURS EN HISTOIRE DE
L'ARCHITECTURE, FACULTÉ D'ARCHITECTURE,
KU LEUVEN

LE BÂTIMENT BERLAYMONT A, JUSQU'À CE JOUR, TOUJOURS ÉCHAPPÉ AUX INVESTIGATIONS DE L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE. Il abrite pourtant la Commission européenne, un puissant organe dont l'impact sur notre vie quotidienne ne cesse de croître. Et lorsque l'on en parle, c'est dans le cadre de la transformation systématique du quartier Léopold en une zone de spéculation et de rapport ou en tant que symbole de la machine bureaucratique européenne. Lorsque le bâtiment a dû être désamianté dans les années 1990, l'ardoise du « Berlaymonstre » s'est considérablement alourdie. L'opération a en effet coûté plus de temps et d'argent que sa construction elle-même. De nombreux détracteurs ont imputé ces problèmes au concept architectural d'origine. Le présent article cherche à nuancer le propos en montrant comment le bâtiment est le résultat de l'interaction entre deux phénomènes qui se sont renforcés mutuellement, à savoir la transformation du quartier Léopold en quartier administratif durant la période de l'après-guerre et l'installation des institutions européennes à Bruxelles.

Si le XIX^e siècle se singularise par l'industrialisation rapide, le XX^e siècle a, quant à lui, été marqué par le développement du secteur des services et la montée de la bureaucratisation. Bruxelles a subi cette évolution de manière à la fois concentrée et accélérée. Après la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs fédéraux ont utilisé la ville comme un instrument au service de leurs ambitions politiques internationales. En l'espace d'une vingtaine d'années, Bruxelles est passée du rang de capitale nationale relativement modeste à celui de centre politique et économique international¹. Le développement d'un parc administratif facilement accessible a donc été la force motrice de cette perspective de rénovation urbaine. Et les conséquences ont été profondes : dans certains quartiers, les habitations, les commerces et les ateliers ont pratiquement totalement disparu du paysage et de nombreux édifices de valeur ont été modifiés.

Le centre a vu naître des quartiers de bureaux monofonctionnels, conséquence des travaux d'infrastructure ou de la spéculation. La jonction Nord-Midi a, par exemple, permis la concentration de l'appareil administratif dans la Cité administrative de l'État et dans la tour des Pensions. Le quartier Léopold accueillait déjà des immeubles de bureaux privés dès le début des années 1950, mais son visage ne changea vraiment qu'avec l'arrivée des institutions européennes. Dans le quartier Nord, les échevins s'appuyèrent sur une coalition de promoteurs privés pour réaliser un quartier d'affaires international. Enfin, l'arrivée du TGV, dans les années 1990, a rendu le quartier de la gare du Midi attrayant pour les investisseurs ; bon nombre d'habitants (peu nantis) ont été expropriés ou pressés de partir afin de faire place à un nouveau quartier de bureaux. À la fin du XX^e siècle, Bruxelles-ville comptait 6.275.000 m² de surfaces de bureaux, soit un quart

du bâti total. La majeure partie d'entre elles furent réalisées dans le quartier Léopold. Alors qu'il n'y avait qu'environ 120.000 m² d'espaces de bureaux en 1958, pas moins de 3.000.000 de m² s'y sont ajoutés dans les décennies suivantes².

..... **NAISSANCE ET TRANSFORMATION DU QUARTIER LÉOPOLD**

Jusqu'à son aménagement, la zone du quartier Léopold était une sorte de *no man's land* entre Saint-Josse-ten-Noode et Etterbeek. Peu après la création de la Belgique, la Société civile pour l'Aggrandissement et l'Embellissement de la capitale de la Belgique décida de réaliser à cet endroit une première extension de la toute jeune capitale³. Ce fut un partenariat privé-public avant la lettre : les initiateurs appartenaient à l'élite politique et financière nationale,

et le roi Léopold I^{er} était, lui aussi, actionnaire de l'opération. L'objectif premier était d'aménager un quartier résidentiel de prestige à proximité de l'épicentre administratif et financier de la nation. Le plan fut établi par T.F. Suys selon un modèle orthogonal qui prolongeait l'articulation du parc de Bruxelles. L'esthétique uniforme et la structure rectiligne des rues garantissaient une exécution rapide et une rentabilité optimale. Le quartier connut rapidement un grand succès et fut occupé par les plus éminentes figures de l'élite nationale. En 1853, le quartier comptait déjà 3.212 habitants, nombre qui passa à 6.323 vers le tournant du siècle. Le quartier Léopold perdit toutefois de son lustre dans l'entre-deux-guerres. Les grandes maisons de maître nécessitaient un important personnel et se révélèrent coûteuses à entretenir. En même temps, la situation plus favorable des faubourgs verdoyants entraîna la migration de bon nombre d'habitants vers l'avenue de Tervueren et les environs du bois de la Cambre.

De par sa situation stratégique et les relations privilégiées entre les propriétaires de ces immeubles prestigieux, les cénacles politiques et le monde des affaires, le quartier Léopold attira progressivement les convoitises des ministères, des entreprises et des ambassades. Dès les années 1920, par exemple, le Ministère des Affaires économiques occupa différents édifices dans les rues de la Loi et Jacques de Lalaing, tandis que différents pays européens y établirent leur ambassade. La représentation diplomatique allemande s'était ainsi installée dans le majestueux bâtiment du XIX^e siècle de la rue Belliard qui abrite aujourd'hui le Goethe Institut. L'ambassade des États-Unis, rue de la Science, comptait assurément parmi les plus impressionnantes. L'ambassadeur et ses services s'installèrent dans

le prestigieux palais urbain du marquis d'Assche (le comte Vandernoot, en son temps un des Belges les plus fortunés), construit en 1858-1860 d'après des plans d'Alphonse Balat. Le marquis n'y résida que peu de temps et loua successivement l'immeuble au représentant du tsar de Russie à Bruxelles, à la famille royale belge et, durant l'entre-deux-guerres, à l'ambassadeur des États-Unis dans notre pays⁴. Le bâtiment fut finalement vendu à l'État belge en 1948 et abrite depuis lors le Conseil d'État. Ce dernier annexa très rapidement l'immeuble adjacent, l'hôtel Löwenstein, qui avait accueilli pendant de nombreuses années l'ambassade des Pays-Bas.

Après la Seconde Guerre mondiale, ce sont surtout les compagnies d'assurances qui ont commencé à investir massivement dans le quartier Léopold. L'immobilier était une manière lucrative de rentabiliser leurs réserves financières imposées par la loi. La répartition des îlots et le maillage orthogonal du quartier facilitaient la réunion de parcelles contiguës et le remplacement des prestigieux hôtels de maître par des immeubles de bureaux, plus fonctionnels. Le processus avait toutefois commencé bien plus tôt. Un des exemples les plus typiques est celui de la compagnie d'assurances Utrecht qui, dans le courant des années 1920, établit son siège dans un bâtiment du n° 11, rue de la Loi, légèrement transformé à cet effet. Dix ans plus tard, la compagnie avait également acquis les immeubles adjacents et y fit aussi réaliser des travaux. Finalement, au début des années 1950, les bâtiments furent démolis et remplacés par une nouvelle construction plus fonctionnelle⁵. Ce processus d'agglutination spontané et rapide était à ce point singulier que *La Technique des Travaux* y consacra un dossier complet en 1963⁶.

Tous les bâtiments évoqués présentaient des façades fortement rythmées et simplifiées, des corniches en ressaut et une occupation maximale de la hauteur et de la profondeur de construction tolérées. Les différences d'ambition et de qualité étaient néanmoins importantes. L'immeuble de bureaux RVS (1958-1964) du bureau rotterdamois *Kraaijvanger* (en collaboration avec Charles Van Nueten), à l'angle des rues de la Loi et d'Arlon, reposait par exemple sur une colonnade de piliers en granit noir autour d'un socle quasi transparent (fig. 1). Le bâtiment exprimait une grande préoccupation pour l'image de la société : les clients étaient par exemple reçus dans un intérieur aménagé avec classe, entièrement équipé de mobilier Knoll. Contrairement à l'immeuble précité, celui de La Préservatrice (arch. Nicolas Kazis, Joseph et Jean-Marie Gilson) était placé surtout sous le signe du rendement maximum. La société n'investit que le rez-de-chaussée et loua le reste des étages. Fait étonnant, les deux étages supérieurs étaient aménagés en de vastes appartements. La combinaison des fonctions d'habitation et de bureau dans un projet de nouvelle construction allait en effet se raréfier par la suite. Autre détail singulier dans le cas présent, l'accès du personnel et l'entrée du parking étaient situés dans une rue perpendiculaire.

Le bâtiment de La Prévoyance (arch. A. Bernard) anticipait, quant à lui, sur une extension future. Il suivit le scénario classique, dans lequel la société fit ériger une nouvelle construction à côté de son siège social. Une fois cette opération terminée, le siège social du XIX^e siècle fut à son tour remplacé par une extension de la nouvelle construction. Cette manière de procéder fut toutefois compliquée par le fait que le relief d'origine du quartier avait été nivelé au XIX^e siècle à l'aide de pieraille. Dans le cas de La Prévoyance,

il fallut dès lors enfoncer des pieux de fondation jusqu'à une profondeur de pas moins de 21 m. L'immeuble de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, d'après un projet du bureau d'architectes suisse Groupe A (en collaboration avec Hugo Van Kuyck) était pour sa part le premier bâtiment du quartier à être doté d'un mur-rideau. Fait étonnant, il ne présentait pas de salle des guichets au rez-de-chaussée. Les clients étaient reçus dans les deux étages supérieurs, décorés avec style en signe de discrétion et d'efficacité. Et, dans l'immeuble de L'Urbaine (arch. Philippe Dumont, José van den Bossche), l'aspect uniforme, presque banal de la façade mettait précisément en évidence l'élégante spatialité des locaux de réception au niveau de la rue.

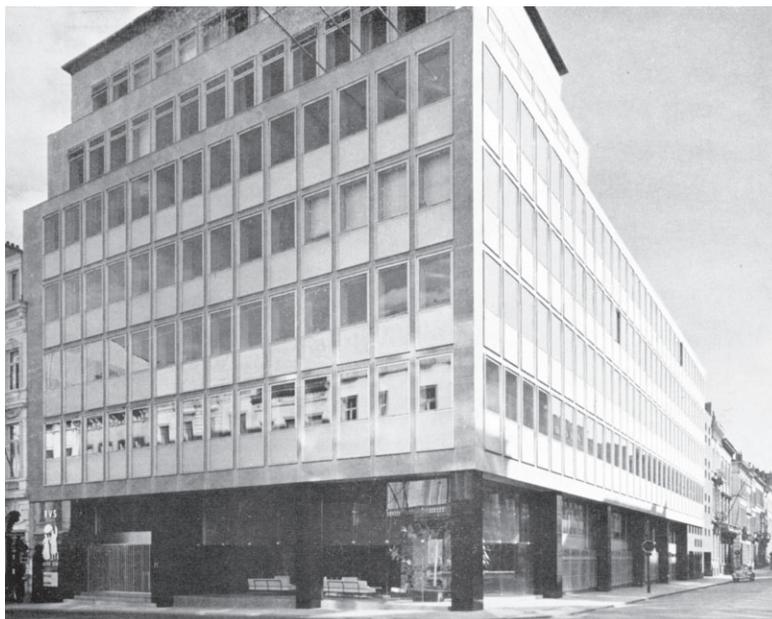


Fig. 1
Bâtiment RVS, rue d'Arlon et rue de la Loi, Bruxelles. Extrait de *La Technique des Travaux*, janvier-février 1963, p. 11.

L'ARRIVÉE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La transformation relativement organique du quartier Léopold durant l'entre-deux-guerres allait s'accélérer dans la seconde moitié des années cinquante en raison du rôle que Bruxelles allait jouer sur le plan diplomatique. Le «Pacte de Bruxelles» (1948) allait ainsi jeter les bases de l'OTAN, et des hommes politiques belges tels que Paul-Henri Spaak et Jean Rey allaient jouer un rôle majeur dans l'intégration européenne. La recherche d'un siège pour la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), fondée en 1951, fut apparemment une opération délicate. Certains ministres plaidèrent pour une décentralisation des institutions et leur répartition entre les différents États membres, tandis que d'autres étaient partisans d'une concentration dans un «district européen» à l'exemple de Brasilia ou de Washington⁷. Il semblait toutefois exister parmi les «Six» (le Benelux, la France, l'Allemagne

de l'Ouest et l'Italie) un consensus latent sur le fait que Bruxelles constituait le lieu idéal. La ville occupait une situation centrale, jouissait de bons moyens de communication, affichait un caractère métropolitain, avec des prix immobiliers modérés, et se trouvait aux confins des zones d'influence latine et germanique. Un pays opposa néanmoins son veto, à savoir... la Belgique. En raison des tensions politiques internes, le premier ministre Van Zeeland continua à appuyer la candidature de Liège. Les autres États membres rejetèrent la proposition et décidèrent préalablement que le Parlement de la CECA serait établi à Strasbourg et le Conseil à Luxembourg.

Avec le retour de Paul-Henri Spaak aux affaires étrangères en 1954, Bruxelles entra à nouveau dans la ronde en tant que capitale européenne potentielle, mais il fallut attendre la signature du Traité de Rome en 1957 avant que la chose put être révélée officiellement. L'Exposition universelle de 1958 constitua à cet effet la

vitrine idéale. L'événement constitua en effet l'excuse rêvée pour soumettre la ville à une profonde cure de modernisation. Dans les mois qui précéderent l'Expo 58, tout fut mis en œuvre pour transformer Bruxelles en «Carrefour de l'Occident»⁸. Trois institutions européennes y étaient opérationnelles au 1^{er} janvier 1958 : la Communauté économique européenne (CEE), Euratom et la CECA. Il fut alors convenu que les sièges de ces institutions seraient rassemblés en un seul lieu dès que la chose serait possible sur le plan pratique.

En attendant, un «Comité européen d'urbanistes», sous la présidence de Victor Bure, le directeur de l'Administration de l'Urbanisme au sein du Ministère belge des Travaux publics, fut chargé d'en étudier les possibilités⁹. Le Conseil des ministres y vit le signe qu'il était temps d'exercer un lobbying actif en faveur de Bruxelles. Une commission de fonctionnaires fut chargée de rédiger un *Livre blanc* destiné à soutenir la candidature de la capitale belge. L'ouvrage



Fig. 2

Le bâtiment Euratom de la rue Belliard. BELGISCHE REGERING, Brussel/Bruelles/Brüssel/Brusselle, Brussel, 1958.



Fig. 3

L'immeuble Joyeuse Entrée de l'avenue de la Joyeuse Entrée. BELGISCHE REGERING, Brussel/Bruelles/Brüssel/Brusselle, Brussel, 1958.

soulignait, en mots et en images, les atouts de Bruxelles en matière d'infrastructures de transport et de communication, de culture, de science, d'industrie, d'enseignement, de tourisme et de loisirs¹⁰. Il ne manqua pas de signaler au passage que pas moins de 101 institutions internationales avaient déjà installé leur siège à Bruxelles, essentiellement dans le quartier Léopold. Publié dans une édition luxueuse, le *Livre blanc* eut l'effet escompté : début mai, les présidents des commissions tant d'Euratom que de la CEE et de la CECA exprimèrent leur préférence pour Bruxelles. Ce choix fut entériné un mois plus tard, en juin 1958, par un vote à l'Assemblée à Strasbourg.

Bien que toutes les cartes fussent à présent sur la table, les ministres des affaires étrangères décidèrent, en mars 1959, de geler l'ensemble de la question des sièges pendant trois ans. Il fut toutefois convenu de manière officieuse que les principaux organes de la CEE et d'Euratom s'établiraient à Bruxelles pendant au moins deux ans afin d'apporter une certaine stabilité au personnel de ces institutions. Le gouvernement belge en profita pour poursuivre sur l'élan du *Livre blanc* et mit en place un « Comité interministériel pour le District européen » chargé d'examiner où il était possible d'établir un vaste campus européen dans la région bruxelloise. Cette ambitieuse initiative devait toutefois rester confidentielle. Un positionnement trop manifeste des autorités belges dans la question du siège pouvait en effet fragiliser ses chances. Le comité proposa finalement huit sites, avec une préférence marquée pour la Plaine des Manœuvres d'Etterbeek en raison de la superficie disponible, des possibilités d'extension et de l'accessibilité des lieux¹¹.

La construction d'un district européen allait cependant prendre plu-

sieurs années ; en attendant, il fallait pouvoir continuer à travailler. Les pouvoirs publics belges prirent donc des options de location sur un grand nombre d'immeubles de bureaux qui avaient entre-temps vu le jour dans le quartier Léopold. C'est là que les nouveaux organismes prirent provisoirement leurs quartiers. Euratom s'établit au n° 51-55 de la rue Belliard (fig. 2). Cet énorme bâtiment de 1955, d'après un projet de Jean Hendrickx-Van den Bosch, recouvrait presque un îlot entier¹². Le caractère monumental de l'ensemble (en fait constitué de deux bâtiments distincts), renforcé par le soubassement en pierre bleue, sa construction symétrique et sa porte d'accès centrale pour les voitures conféraient au complexe les allures d'un palais urbain. La Commission européenne (l'organe exécutif de la CEE) s'installa dans un complexe de bureaux qui fut réalisé en plusieurs étapes (1957-1963) dans l'îlot situé entre l'avenue de la Joyeuse Entrée (fig. 3), l'avenue de Cortenbergh et la rue de la Loi, d'après un projet des architectes C. et J.P. Housiaux¹³. Dans sa quête d'un rendement maximal, le promoteur se heurta toutefois aux sévères prescriptions urbanistiques du quartier, qui limitaient la hauteur à dix étages afin de ne pas entraver la vue sur les arcades du Cinquanteaire.

LE BERLAYMONT

Les administrations européennes connurent une croissance particulièrement rapide ; plus de 1.000 fonctionnaires avaient déjà gagné Bruxelles après à peine un an. Comme les institutions ne pouvaient elles-mêmes acquérir des bâtiments sans consensus politique sur la question du siège, c'est le gouvernement belge qui intervint comme locataire — ce qui veut dire qu'il conclut des contrats de location à long terme avec les promoteurs

immobiliers, et relouait ensuite les immeubles aux institutions européennes à un prix avantageux. Il apparut bien vite que cette situation ne serait pas tenable à long terme, tant d'un point de vue spatial que financier. Le gouvernement proposa dès lors de construire un centre administratif prestigieux capable de réunir toutes les administrations européennes. Les pouvoirs publics espéraient ainsi rationaliser la présence européenne et consolider les chances de Bruxelles comme siège unique. Après que Walter Hallstein, président de la Commission, eut fait savoir, en des termes prudents, en octobre 1958 être acquis au principe, le gouvernement belge opta pour la fuite en avant et décida, de sa propre initiative et sur ses propres deniers, de construire un « Centre administratif Europe ».

Le projet fut confié à l'architecte Lucien De Vestel, assisté par les frères Polak et Jean Gilson (Groupe Alpha). La désignation de De Vestel est peut-être liée à des projets antérieurs : il avait à cette époque achevé l'extension du Musée d'Histoire naturelle dans le parc Léopold et avait réalisé, avant cela, un projet urbanistique pour les environs de la gare du Luxembourg. Il était par ailleurs en bons termes avec les administrations politiques et avait dirigé, en 1954, un vaste voyage d'études pour architectes aux États-Unis à la demande de l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité¹⁴. De Vestel connaissait donc bien le maître de l'ouvrage (le Ministère des Travaux publics), l'environnement (le quartier Léopold) et le type de mission (les grands bâtiments publics). Toutefois, tant que rien n'était officiellement décidé, le projet dans son ensemble restait un pari. Les autorités belges avaient donc tout intérêt à se plier aux volontés du futur locataire. Des représentants des institutions européennes furent dès lors

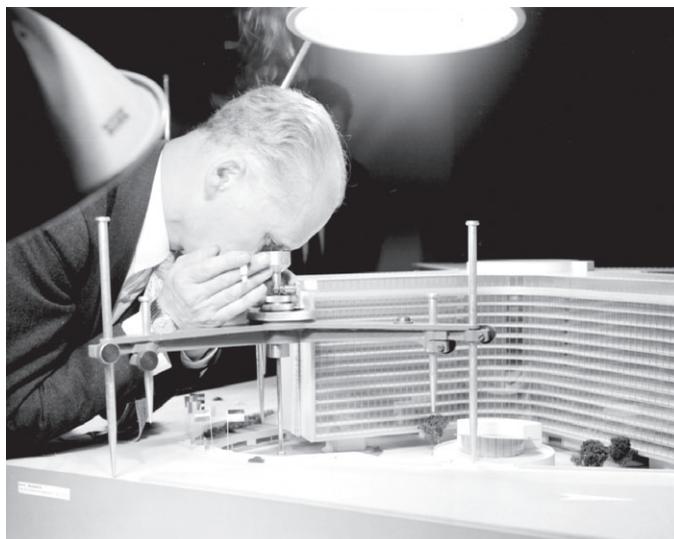
conviés à participer au processus de conception. Après trois séances de concertation dans le courant de 1959, le ministre des Travaux publics décida que les architectes pouvaient à présent finir l'ouvrage à eux seuls.

Le gouvernement belge agit également de manière unilatérale quant au choix du site. Il ignore l'argumentation de la Ville de Bruxelles en faveur du plateau du Heysel et ne prêta guère plus d'attention à la plaidoirie de Victor Bure pour le site d'Etterbeek. Partant du principe que les instances européennes se rallieraient plus facilement à une stratégie de regroupement qu'à une relocalisation complète, les recherches s'orientèrent vers un site dans le quartier Léopold. Un édifice situé à cet endroit, pensait-on en outre, proches des bâtiments gouvernementaux, serait facile à utiliser par les administrations locales au cas où les instances européennes s'établiraient ailleurs. À la fin des années 1950, il n'y avait toutefois plus de place pour un programme d'une telle ampleur dans une zone aussi densément construite que le quartier Léopold.

Le grand jardin de l'Institut des Dames de Berlaymont, dans la rue de la Loi, était le seul espace libre offrant une superficie adéquate (fig. 4). C'était un des plus anciens et des plus prestigieux pensionnats de Bruxelles. Il avait été fondé en 1625 par Marguerite De Lalaing dans le but d'y dispenser un enseignement aux jeunes filles de la noblesse et était à l'origine situé à côté de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule. À partir de 1808, sous le régime hollandais, les religieuses s'établirent dans l'ancien couvent des Minimes dans la rue du Manège (près du Sablon), jusqu'à ce que leur résidence fût expropriée en vue de la construction du Palais de Justice. Les religieuses s'installèrent alors au bout de la rue de la Loi en 1863. Après la Seconde Guerre



▲ 4



▼ 6



▲ 5

Fig. 4

Le couvent de Berlaymont dans la rue de la Loi. Le complexe s'est agrandi de manière organique entre 1860 et 1910 et englobait la quasi-totalité de l'îlot entre la rue de la Loi, le boulevard Charlemagne, la rue Stevin et la rue Archimède. Carte postale ancienne (coll. de l'auteur).

Fig. 5

Maquette du Berlaymont sur la couverture de la revue *Présence de Bruxelles*, mensuel mars-avril 1960.

Fig. 6

Maquette du Berlaymont, utilisée ici pour pouvoir voir à l'intérieur de la maquette et pour en mesurer l'intensité lumineuse (coll. du Ministère des Travaux publics).

mondiale, et en raison du nombre croissant d'élèves, le complexe de bâtiments était toutefois devenu trop exigu. Les frais d'entretien et de chauffage avaient, en outre, grimpé si haut que la congrégation dut s'endetter. Le confort n'était plus, lui non plus, au niveau auquel la plupart des élèves étaient habituées à la maison. Les dortoirs n'avaient, par exemple, été équipés en eau courante et en chauffage central qu'à partir de 1950. Enfin, la rue de la Loi était devenue un des principaux axes de pénétration dans la ville, et de plus en plus de parents s'inquiétaient pour la sécurité et la santé de leurs enfants. L'ironie veut que cent ans

plus tôt, la congrégation se fût déjà retirée du centre de Bruxelles pour les mêmes raisons. Une fois que les plans des autorités belges s'étaient ébruités, les religieuses furent harcelées par des promoteurs locaux. La situation financière précaire de l'institut incita finalement la congrégation à céder. Elle mit toutefois habilement l'État belge et les promoteurs en concurrence ; l'État emporta finalement la mise avec une offre inférieure, mais mit à disposition en échange un ancien domaine national à Argenteuil (Waterloo), où les religieuses purent construire un nouveau pensionnat d'après un projet de Groupe Structures¹⁵.

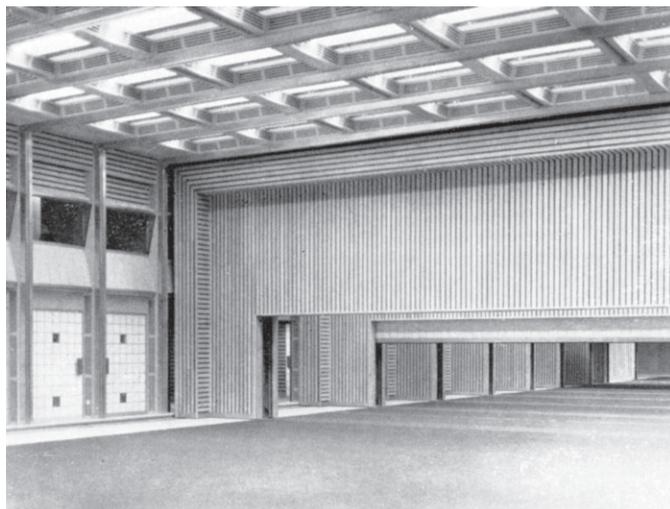
Bien qu'il portât sur un îlot complet, cantonné entre la rue de la Loi, la rue Archimède, le boulevard Charlemagne et la rue Stevin, le site du Berlaymont était néanmoins très limité pour accueillir 5.000 fonctionnaires. De même, la construction ne pouvait dépasser 50 m de hauteur pour ne pas entraver la vue sur les arcades du parc du Cinquantenaire. Le complexe devait néanmoins faire office de symbole visible de l'unification européenne (fig. 5 et 6). Pour leur concept de bâtiment avec un noyau de circulation central et quatre ailes inégales, les architectes ont probablement puisé leur inspiration dans l'immeuble de l'UNESCO, dont



▲ 7

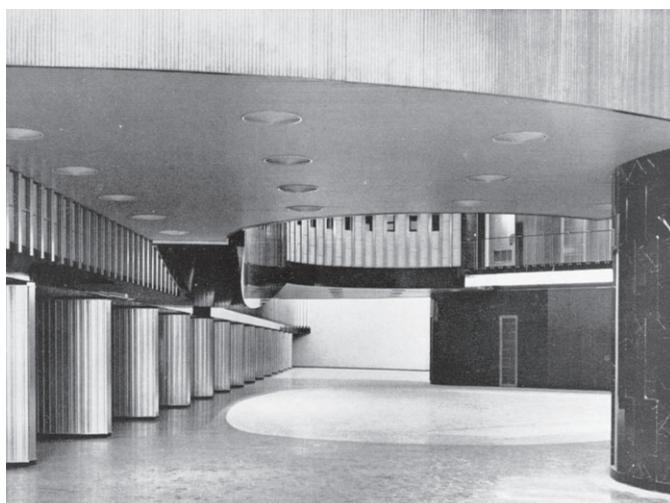
Fig. 7
Une des salles de réunion souterraines modulables du Berlaymont (coll. du Ministère des Travaux publics).

Fig. 8a et 8b
Vues intérieures du Berlaymont. Extrait de la revue *Présence de Bruxelles*, n°89, avril 1969, p. 10-11.



▲ 8a

▼ 8b



la construction venait de s'achever à Paris, et qui avait fait l'objet de nombreux articles dans les revues d'architecture belges¹⁶.

Tout comme pour le bâtiment de l'UNESCO, lui aussi frappé par des restrictions de hauteur, des parties importantes du programme du Berlaymont furent installées en sous-sol. Les salles de réunion étaient par exemple logées dans deux énormes volumes (93 x 16 m et 60 x 16 m) qui pouvaient être entièrement compartimentés à l'aide de cloisons motorisées en un ensemble de cinq petites salles (112 m²) et deux grandes salles (144 m² et 224 m²)

(fig. 7 et 8a et 8b). Outre un parking d'une capacité de 1.632 (!) voitures, il accueillait également deux restaurants pouvant servir 2.400 repas par jour. Pour réaliser tout cela, il fallut excaver pas moins de 150.000 m³ de terre jusqu'à une profondeur de 20 m, sur quasi toute la superficie de la parcelle (2,7 ha). Au plus fort des travaux, pas moins de 250 ouvriers s'activaient sur le chantier, qui fut réalisé par une association momentanée de trois entrepreneurs bruxellois réputés (Blaton, CFE et François et fils) (fig. 9).

L'aspect le plus innovant du bâtiment Berlaymont est, sans conteste, son

aspect structurel (fig. 10). Les douze plateaux sont en effet suspendus à des poutres Préflex en porte-à-faux, qui reposent à leur tour sur un noyau en béton en forme de croix, avec des bras asymétriques de 9 m de largeur et de longueur variable¹⁷. Les espaces de bureaux sont situés entre ce noyau et les murs-rideaux; le noyau central abrite les archives, les salles de réunion, les sanitaires et les cages d'ascenseur (fig. 11). Depuis la rue, on ne remarque toutefois pas grand-chose de cette masse en béton; cela est dû au fait que les murs du noyau en béton font office d'énormes poutres qui ne touchent le sol qu'en quelques endroits. Grâce à ce principe, com-



▲ 9



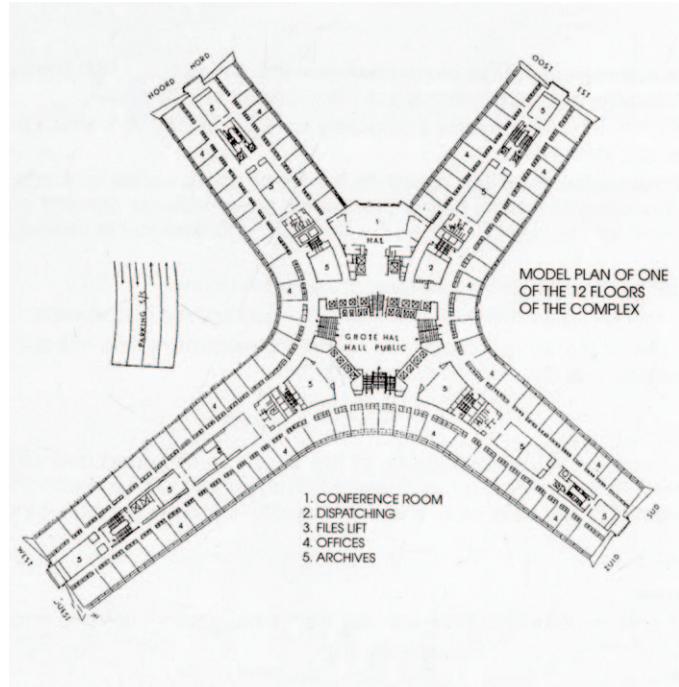
▲ 10

Fig. 9

Vue sur le puits de fondation du Berlaymont. Les bâtiments de l'Institut de Berlaymont sont encore visibles à l'arrière-plan (coll. du Ministère des Travaux publics).

Fig. 10

Image pendant les travaux au Berlaymont. Le concept structurel est clairement visible : les plateaux en acier sont suspendus à des poutres Préflex, qui reposent sur un noyau central en béton. Cette image montre également très bien comment la voie ferrée passe le long du bâtiment (coll. du Ministère des Travaux publics).



▲ 11



▲ 12

Fig. 11

Plan type du Berlaymont : au centre le noyau de circulation (ascenseurs, escaliers, conduites, etc.) d'où s'étendent les différentes ailes. Les bureaux se trouvent de part et d'autre d'un couloir central. La zone sombre, au centre, accueille les archives, les sanitaires, les salles de réunion, etc. Extrait du dépliant *Le bâtiment du Berlaymont*, Régie des Bâtiments.

Fig. 12

Vue sur l'esplanade sous le Berlaymont et sur l'entrée principale du complexe – situation d'origine, milieu des années 1970 (coll. du Ministère des Travaux publics).

biné avec les plateaux suspendus, l'empreinte du bâtiment est minimale et l'espace sous celui-ci est donc largement ouvert. Au départ, il avait été aménagé comme une vaste esplanade dégagée, permettant aux voitures de rallier l'entrée principale (fig. 12). Le treizième étage reposait par-dessus les poutres Préflex et devait accueillir les commissaires européens. Il comprenait également un accès à la plateforme d'atterrissage pour hélicoptère.

Outre l'ampleur du programme et l'exiguïté de la superficie constructible, l'enchevêtrement des liaisons routières, ferroviaires et des lignes de métro autour du site constituèrent d'importants défis pour les architectes. Pour neutraliser ces sources de vibrations et de bruit, les salles de réunion souterraines furent conçues selon le principe du «*box in box*» (ce qui veut dire que l'espace intérieur est structurellement indépendant de l'enveloppe extérieure). Le choix de plateaux suspendus nécessita également une attention accrue en matière de résistance au feu : tous les câbles et éléments de plancher étaient en acier et furent dès lors – comme le voulait l'usage à l'époque – emballés dans de l'amiante. Alors que l'attention extrême portée à la résistance au feu du Berlaymont fut encensée par la presse professionnelle, c'est précisément cet aspect qui allait conduire, vingt ans plus tard, à l'évacuation et au démantèlement du complexe¹⁸. Enfin, le volume intérieur était entièrement climatisé, une première en Belgique pour un bâtiment de cette dimension. Ce principe avait toutefois un revers, dans la mesure où aucune fenêtre ne s'ouvrait aux étages de bureaux. Ce privilège était réservé aux occupants du treizième étage.

Bien que le concept structurel autorisait une durée de construction théorique de 24 mois du fait que toutes les composantes de construction aux étages pouvaient être pré-

fabriquées pendant la pose des fondations, la réalisation du complexe s'étala sur huit années (1962-1970). Cela n'était pas dû seulement aux problèmes administratifs (un acte de vente complexe, des retards dans l'octroi du permis de bâtir et la mise à disposition échelonnée du budget) mais aussi aux incessantes discussions avec la Commission européenne au sujet de l'aménagement et de l'achèvement du bâtiment. Compte tenu du caractère «*provisoire*» du siège européen, le Berlaymont avait été conçu à la mesure des administrations belges ; les plateaux des étages avaient dès lors été aménagés en paysager. Les fonctionnaires européens optèrent toutefois pour des bureaux individuels, occasionnant ainsi une grande perte de capacité dans le bâtiment. Les grands auditoriums souterrains ne semblèrent pas non plus correspondre à la culture de réunion de la Commission européenne. Un rapport interne à l'UE mentionnait par ailleurs que l'ensemble de l'édifice avait été conçu de manière particulièrement inefficace : à peine un quart du terrain était construit et à peine un tiers de celui-ci pouvait être réellement utilisé comme espace de bureau. Avec tout cela, le Berlaymont ne pourrait accueillir que 3.500 des 5.000 fonctionnaires prévus. La conclusion du rapport fut donc dévastatrice : «*En un mot, on peut dire que si la Commission de la CEE avait été le maître d'œuvre, la conception du bâtiment eut été tout autre.*»¹⁹

Indépendamment de ceci, il était entre-temps apparu clairement que l'idée de départ, à savoir le regroupement de toutes les administrations européennes dans un seul bâtiment, était irréalizable ; en 1965, la CEE comptait à elle seule 3.200 fonctionnaires répartis sur huit sites²⁰. Cette année-là vit aussi la signature du Traité de Bruxelles, qui prévoyait la fusion de la CECA, de la CEE et d'Eu-

ratom à partir du 1^{er} juillet 1967. Les autorités belges ne souhaitaient toutefois plus investir dans des installations pour les instances européennes tant que la question du siège restait en suspens. Elle changea donc son fusil d'épaule : par l'intermédiaire du Ministère des Travaux publics, le gouvernement fit, à partir de là, explicitement appel à des promoteurs privés pour la construction des espaces de bureau nécessaires. Ainsi, en 1964, une promesse de location fut conclue avec un groupe de promoteurs immobiliers qui, outre le bâtiment du Berlaymont, entendait réaliser deux immeubles de bureaux identiques²¹. Ces promoteurs s'étaient montrés habiles à la manœuvre : ils fournirent un immeuble de bureaux traditionnel (le Charlemagne) qui répondait parfaitement aux souhaits de la Commission européenne. Les superficies et l'agencement des bureaux individuels étaient, par exemple, parfaitement adaptés à sa hiérarchie administrative, et les plans prévoyaient pour chaque bureau une fenêtre ouvrante et un radiateur réglable individuellement. Le Charlemagne comptait au total 885 bureaux répartis sur 15 étages. Il abritait également trois étages en sous-sol, dont une partie était aménagée en parking de 487 emplacements (fig. 13).

Fig. 13

Le Berlaymont et le Charlemagne dans leur état d'origine dans les années 1970 (coll. du Ministère des Travaux publics).



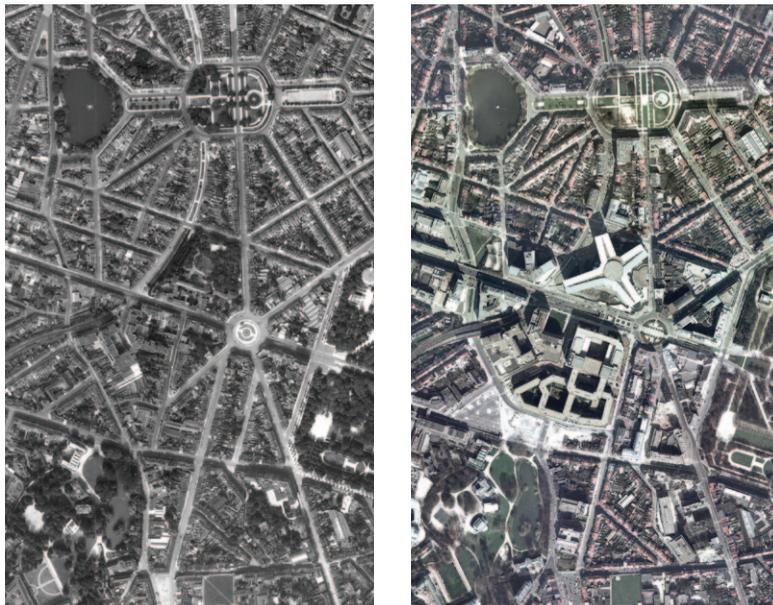


Fig. 14a et 14b

La transformation du quartier Léopold entre 1953 et le milieu des années 1990. Sur ces photos, on voit clairement comment les énormes immeubles de bureaux anéantissent la morphologie initiale du quartier (© Bruciel.irisnet.be).

Fig. 15

En 2007, les étudiants du Berlage Institute à Rotterdam ont effectué une étude basée sur des projets sur l'architecture et l'implantation des institutions européennes. Ils ont, par exemple, conçu un Parlement européen le long du canal avec un toit public susceptible d'être aménagé en jardin de sculptures. Les sculptures font référence aux pères fondateurs de l'idée européenne. *Extrait de Brussels, A Manifesto, op.cit. p. 125.*



Le principe par lequel les promoteurs immobiliers bénéficiaient d'une couverture de la part de l'État belge et pouvaient ainsi exécuter leurs projets pour ainsi dire sans risque se mua en un mécanisme systématique lors de l'implantation, dans les années 1980 et 1990, des autres instances européennes comme le Conseil de l'Union européenne (bâtiment Juste Lipse) et le Parlement européen (Espace Léopold). À chaque fois, les autorités belges ont préservé leurs chances de s'adjuger un siège européen en offrant une couverture au secteur privé. Officiellement, le gouvernement adoptait une position attendrissante, mais en coulisse, tout était mis en œuvre pour pouvoir offrir les infrastructures adéquates au moment opportun. Assez paradoxalement, la position des promoteurs immobiliers s'était trouvée sensiblement renforcée dans ce contexte par la loi de l'Urbanisme de 1962. Cette loi prévoyait – pour la première fois – un cadre de planification global et fortement hiérarchisé, mais conférait un pouvoir disproportionné à l'administration fédérale; les administrations locales n'avaient qu'un impact mineur sur la prise de décision²². Ceci explique pourquoi la Ville de Bruxelles était pour ainsi dire hors-jeu dans les discussions relatives à la centralisation des administrations européennes et n'avait pas pu imposer sa préférence pour le plateau du Heysel. Qui plus est, la loi de l'Urbanisme jouait en faveur des promoteurs privés. Son article 25 ouvrait par exemple la possibilité à celui qui possédait plus de la moitié d'un îlot de faire exproprier le reste de celui-ci. La loi a donc souvent été qualifiée de «loi des promoteurs pour les promoteurs», qui harmonisait à la perfection les besoins des autorités avec ceux des promoteurs²³.

LE QUARTIER LÉOPOLD AUJOURD'HUI

Avec la construction du Berlaymont, le quartier Léopold se trouva pris dans une spirale irréversible : presque tous les immeubles du XIX^e siècle disparurent en peu de temps, tandis que la rue de la Loi et la rue Belliard se transformèrent en autoroutes urbaines (fig. 14a et 14b). La dimension résidentielle, artisanale et commerciale du tissu urbain disparut pour ainsi dire complètement ; certaines parties se muèrent en enclaves purement monofonctionnelles. Cette dislocation urbanistique et sociale était la conséquence d'un marché faiblement réglementé, d'une absence de politique territoriale et d'un proces-

sus de prise de décision politique extrêmement fragile. Comme indiqué précédemment, les autorités belges avaient laissé libre cours à cette évolution et facilité la tâche des investisseurs privés. Ce n'est qu'à la fin des années 1970, avec l'entrée en vigueur du Plan régional, que les habitants et les investisseurs privés eurent officiellement voix au chapitre au sujet du développement urbain. Les dirigeants européens ont, pour leur part, aussi négligé la possibilité d'utiliser la capacité symbolique de l'architecture pour donner une identité visuelle tangible à leur projet politique. De ce fait, notamment, la plupart des institutions européennes souffrent, elles aussi, d'une existence anonyme et se font presque littéralement de l'ombre. La teneur

générale du rôle de l'Europe dans le développement urbanistique d'après-guerre de Bruxelles et de la place de l'architecture dans la création d'une identité européenne a, dès lors, la saveur globale d'une occasion manquée²⁴.

En réalité, ce n'est qu'après la création de la Région de Bruxelles-Capitale qu'a réellement commencé la réflexion sur la présence européenne dans le quartier Léopold. Ainsi, par exemple, en 2000, a été créée une *task force* «Bruxelles-Europe» censée présenter une stratégie de développement pour le quartier. L'année suivante, les autorités fédérales organisèrent une concertation avec un panel d'élites européennes sur la politique de

Fig. 16

La proposition gagnante de Christian de Portzamparc pour le concours international d'architecture pour le Projet de ville Loi, 2007 (<http://www.adt-ato.brussels/nl/strategische-zones/europese-wijk/stadsproject-wet>).

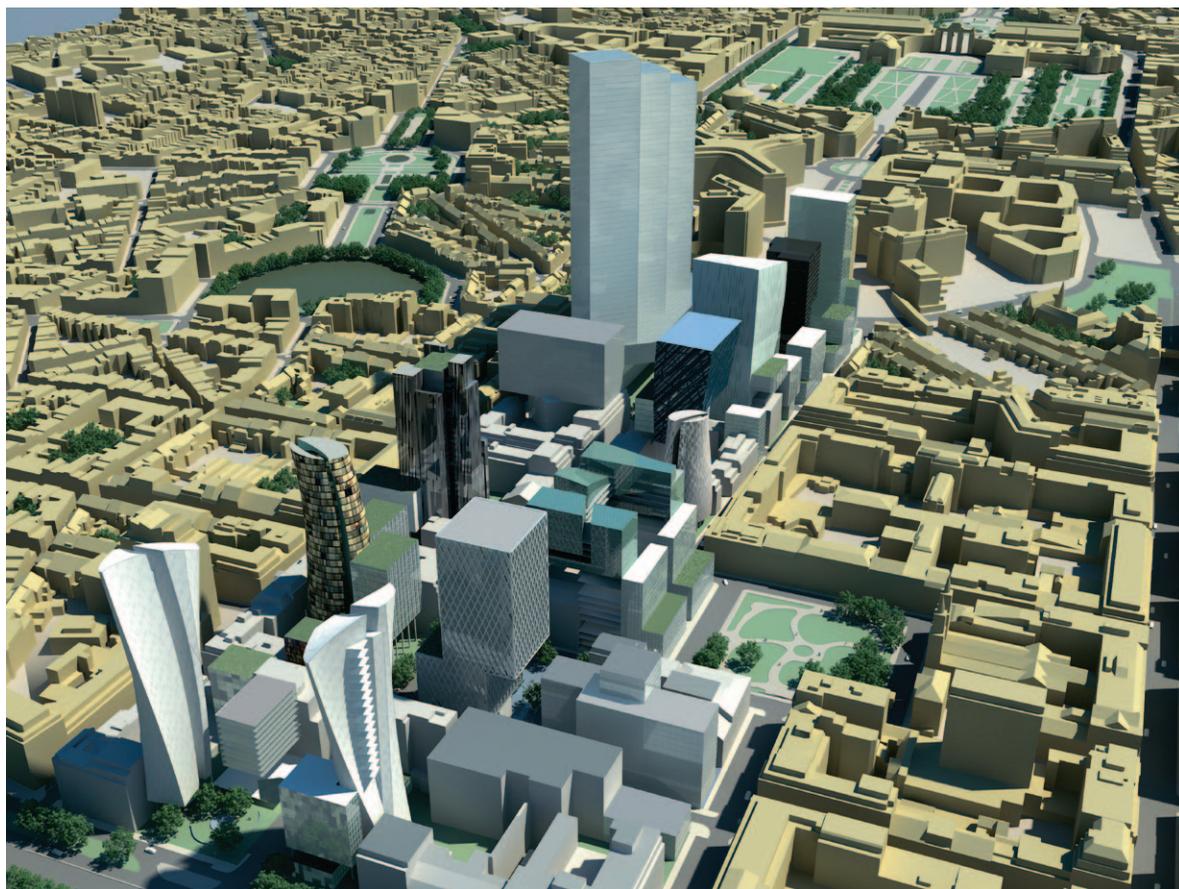




Fig. 17

L'immeuble d'Euratom après rénovation, rebaptisé *Belmont Court*, rénovation immeuble de bureaux par Architectes Associés (photo de Marc Detiffe).

Fig. 18

Le Berlaymont après rénovation (Wim Robberechts, 2004 © SPRB).



construction des institutions européennes²⁵. C'est dans cette dynamique que ce que l'on appela l'*Ombudsplan Bru/Eur Médiateur* vit le jour en 2002, dans le but de restaurer l'interaction perdue entre les différents niveaux politiques et sectoriels dans le quartier. Entre-temps, le quartier Léopold fit l'objet d'intenses débats et recherches dans les milieux architecturaux et académiques²⁶. L'exposition «*A Vision for Brussels*» de 2007 présenta par exemple des scénarios territoriaux concrets susceptibles de donner forme aux dimensions politiques, idéologiques, culturelles et intellectuelles de l'unification européenne (fig. 15)²⁷. Ses concepteurs plaidèrent en faveur de l'utilisation des organes européens comme éléments structurants dans la poursuite du développement territorial de Bruxelles en les implantant dans des lieux stratégiques de la ville. Le «Schéma directeur du quartier européen» fut finalement rédigé en 2008²⁸. Une de ses options prévoyait de doubler la superficie constructible autorisée le long de la rue de la Loi en définissant un nouvel alignement en retrait; de la sorte, il est possible de construire plus haut et la rue reçoit néanmoins un surcroît de lumière (fig. 16)²⁹. Le fait que le concours se limitait à l'extrémité de la rue de la Loi reflète bien la fragmentation de la politique territoriale à Bruxelles.

Vu sous un angle architectural, le bilan du quartier Léopold est plus nuancé. Le quartier offre un kaléidoscope de toutes les tendances architecturales des cinquante dernières années, mais illustre également à quel point le cycle de vie des immeubles de bureaux s'est raccourci. L'immeuble Foncolin (1959) d'André Jacquain et Victor Mulpas, à l'angle de la rue Montoyer et de la rue du Commerce, en est l'exemple le plus frappant. Le principe de l'exploitation maximale de la superficie

de plancher en plaçant la surface portante de la façade du côté extérieur suscita un vif intérêt sur le plan international³⁰. Le bâtiment fut néanmoins démoli en 2001 et remplacé par une nouvelle construction selon les plans du... même architecte. Le Foncolin aurait également inspiré le bijou architectural du quartier, à savoir le siège central de l'ex-Banque Bruxelles Lambert (1959-1962). Le bureau américain SOM y a concilié méthodes de construction industrielle et prestige classique. C'est aussi un des rares immeubles du quartier Léopold dont l'identité architecturale a été respectée lors d'adaptations ou de rénovations ultérieures.

Les bâtiments des institutions européennes ont en revanche tous subi une métamorphose, comme le Charlemagne (arch. Murphy & Jahn en collaboration avec Henri Montois, 1996-1998). La rénovation du bâtiment de l'Euratom a été plus nuancée; son esthétique monumentale a été adoucie par un jeu intelligent de surfaces vitrées de couleur (arch. Architectes Associés, 2002-2006) (fig. 17). L'immeuble de l'avenue de la Joyeuse Entrée, siège historique de la Commission européenne, a par contre été démoli récemment et remplacé. Lorsque les proportions du problème d'amiante dans le Berlaymont sont apparues au grand jour, il fut envisagé de démolir le bâtiment. Cela ne sembla toutefois pas possible, car l'infrastructure routière et ferroviaire autour du bâtiment utilise la dalle de fondation. La structure mixte en béton et en acier a donc été conservée et rhabillée intégralement après l'enlèvement de l'amiante (arch. Lallemand, Beckers, Van Campenhout, 1997-2004). En dépit de sa facture astronomique, le bâtiment fait aujourd'hui office de modèle d'efficacité (énergétique) et de durabilité (fig. 18). Grâce à cette réutilisation réussie d'une structure

existante et novatrice en son temps, le bâtiment figure désormais dans l'inventaire du patrimoine d'ingénierie rédigé en 2011 par des chercheurs de l'ULB et de la VUB³¹. Espérons à présent que le Berlaymont soit également repris à l'inventaire du patrimoine architectural du quartier Léopold actuellement rédigé par la Région bruxelloise.

Quantité d'immeubles de bureaux ne bénéficient pas d'autant de temps pour s'établir dans la mémoire collective. L'immeuble de bureaux réalisé par Léon Stynen et Paul De Meyer en 1954 pour la Société Belgo-Luxembourgeoise à l'angle de la rue Belliard et de la rue de Trèves fut déjà remplacé en 1991 par le Brussimmo de Samyn & Partners. Cette icône high-tech de l'efficacité énergétique figure entre-temps elle-même sur la liste du patrimoine remarquable de la Région bruxelloise. Cette procédure est toutefois arrivée trop tard pour l'ancien siège de la banque BACOB (arch. Groep Planning, 1980), conçu comme une œuvre d'art totale dans la meilleure tradition post-moderne. Ce n'est cependant pas la construction la plus récente à avoir disparu à ce jour. Cet honneur échoit à un projet d'Henri Montois au square Frère Orban de 1986, qui est déjà tombé sous les coups des pelleteuses à peine 25 ans plus tard (2011).

Ces exemples illustrent combien les immeubles de bureaux sont aujourd'hui de véritables biens de consommation. La relation intrinsèque entre maître d'ouvrage, utilisateur et architecte a disparu au profit d'une alliance purement économique entre promoteur et concepteur, avec comme principaux critères de conception la facilité d'utilisation et la rentabilité économique. Dans ce contexte, où les entreprises et les administrations ne sont plus propriétaires de leurs bâtiments et où le

logement est considéré comme un problème de chiffre pur et simple, la qualité architecturale, la pertinence urbanistique et la valeur patrimoniale n'arrivent souvent, hélas, qu'en dernière position.

Traduit du Néerlandais

NOTES

1. L'effet de cette évolution sur la culture architecturale et le développement urbanistique de Bruxelles est discuté dans STERKEN, S., « Bruxelles, une capitale en mouvement ? 50 ans d'architecture et d'urbanisme », dans *Bruxelles Patrimoines*, hors-série, Bruxelles, 2013, p. 187-209. En ce qui concerne le rôle de Bruxelles en tant que centre politique par rapport au patrimoine architectural, voir *Bruxelles, 175 ans d'une capitale*, Mardaga – Direction des Monuments et des Sites, Bruxelles, 2005, 176 pages.
2. DESSOUROUX, C., « Bureaux à Bruxelles : état des lieux », in *Bruxelles, ses bureaux, ses employés*. Série « L'Observatoire des bureaux », numéro spécial, 2011, p. 14-28.
3. À propos de la naissance et de l'évolution du quartier Léopold, voir : BURNIAT, P., « Die Erosion eines Stadtteils », in *Werk, Bauen + Wohnen*, 79-5, 1992, p. 8-21; DEMEY, Th., *Bruxelles, capitale de l'Europe*, Bruxelles, Badaeux, 2007, p. 33-75; LEROY, F., « Quand l'aristocratie et la grande bourgeoisie habitaient le quartier Léopold », in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 88-2, 2010, p. 519-540.
4. LEROY, F., *op. cit.*, p. 533.
5. Archives de la Ville de Bruxelles, dossiers de construction 349 94 [1928], 424 74 [1934], 61 851 [1951].
6. « Les nouveaux bâtiments des compagnies d'assurances, Rue de la Loi, à Bruxelles », in *La Technique des Travaux*, 1-2, 1963, p. 11-38.
7. À propos de l'unification européenne, voir DEDMAN, M. (éd.), *The Origins & Development of the European Union 1945-2008: A History of European Integration*, Routledge, London, 2009. La question de la répartition des sièges est amplement abordée dans HEIN, C., *The Capital of Europe. Architecture and Urban Planning for the European Union*, Praeger, London, 2004. Voir aussi DE GROOF, R., ELAUT, G., *Europe in Brussels. Van Federaal Werelddistrict tot Europese Hoofdstad*, Lannoo, Tielt, 2010.
8. D'après le titre d'une brochure éditée par le Fonds des routes, 1956. À propos des travaux d'infrastructure à Bruxelles dans le contexte de l'Expo 58, voir DELIGNE, C., JAUMAIN, S., *L'Expo 58. Un tournant dans l'histoire de Bruxelles*, Le Cri, Bruxelles, 2009.
9. Il y avait à l'époque dix villes ou régions officiellement candidates pour accueillir en totalité ou en partie les institutions européennes : Strasbourg, Luxembourg, Milan, Turin, Stresa, Bruxelles, Paris, le département de l'Oise, Nice et La Haye. La tâche du comité consistait à établir un aperçu « objectif » des candidatures, non d'établir un classement ou d'exprimer une préférence. À propos de la composition et des travaux de ce comité, voir HEIN, C., *op. cit.*, p. 72-78 et p. 240-41.
10. GOUVERNEMENT BELGE, *Brussel/Bruxelles/Brüssel/Brusselle*, Bruxelles, 1958. Les pages les plus représentatives de ce *Livre blanc* sont reproduites dans DE GROOF, R., ELAUT, G., *op. cit.*, p. 175-183.
11. Note « Brussel Europees District/ Bruxelles District européen », 1961 (Archives de l'État, Bruxelles, fonds Victor Burel). Les autres sites étaient le plateau du Heysel (le site de l'Expo 58), le Tir national à Schaerbeek (où a été construit par la suite le complexe national de radiodiffusion), Rhode-Saint-Genèse, le domaine national d'Argenteuil (Waterloo), Tervuren, Nossegem et les îlots autour du couvent de Berlaymont, rue de la Loi.
12. DUBOURG, L., « L'Unilever House à Bruxelles », in *La Technique des Travaux*, 7-8, 1956, p. 205-214; NOVGORODSKY, L., « Le siège de l'Europatom, à Bruxelles », in *La Technique des Travaux*, 5-6, 1960, p. 147-152.
13. Archives de la Ville de Bruxelles, dossier de construction 65 910 [1955].
14. À propos de De Vestel, voir VAN LOO, A. (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Fonds Mercator, Anvers, 2003, p. 236; DE HENS, G., MARTINY, V. G. (dir.), *Une école d'architecture, des tendances*, Académie d'Architecture, Bruxelles, 1992, p. 158-159. Les archives de De Vestel sont conservées aux Archives d'Architecture Moderne (AAM), mais curieusement elles ne comprennent quasi aucun document sur le Berlaymont. Il est, de ce fait, difficile de déterminer les rapports exacts entre De Vestel et les autres architectes concernés. Les archives des frères Polak ont récemment été offertes aux AAM, mais ne sont pas encore accessibles pour des recherches. La présence de Jean Gilson dans l'équipe des architectes était sans doute liée à la participation du Groupe Alpha [auquel il appartenait] aux études préliminaires relatives à l'établissement du siège européen à Bruxelles. Le plan urbanistique de De Vestel pour le quartier Léopold est paru dans *La Cité*, 1933/7, p. 133-136. À propos de l'Institut des Sciences naturelles, voir *La Technique des Travaux*, 1955/7-8, p. 201-219. À propos du voyage d'études aux États-Unis, voir STERKEN, S., « Architecture and the Ideology of Productivity. Four Public Housing Projects by Groupe Structures in Brussels (1950-1965) », *Footprint*, 5-2, 2012, p. 25-40.
15. À propos des différentes campagnes de construction de la congrégation de Berlaymont, voir STERKEN, S., « Nuns in the Suburb. The Berlaymont Institute in Waterloo by Groupe Structures (1962) », in LEPINE, A., JORDAN, K. (dir.), *Building the Kingdom. Modern Architecture for Religious Communities*, Pickering & Chatto, London (à paraître en 2015).
16. « Le centre permanent de l'UNESCO à Paris », in *La Maison*, 15-3, 1959, p. 84-89; « Le nouveau Palais de l'UNESCO », in *La Technique des Travaux*, 35, 1-2, 1959, p. 3-18; « Le nouveau palais de l'UNESCO à Paris », in *Architecture*, 59-27, p. 150-151.
17. La poutre Préflex avait été imaginée par l'ingénieur belgo-polonais Abraham Lipski en 1950. Cette poutre consistait en un profilé en I préfléchi dont le talon était enveloppé de béton. Grâce à sa résistance et à sa rigidité, elle permettait de grandes portées avec des hauteurs de construction minimales. La poutre Préflex fut appliquée dans toute une série de bâtiments remarquables de la Région bruxelloise, dont la tour du Midi. Voir VAN DE VOORDE, S., DE MEYER, R. et TAERWE, L., « Beton in de Belgische architectuur, 2: Abraham Lipski en de uitvinding van de Preflex-balk », *Cement*, 60-6, 2008, p. 26-29.
18. Voir par exemple « L'Intervention de la résistance au feu des éléments de construction dans la sécurité contre l'incendie des bâtiments et les réglementations y afférentes », in *Revue belge du feu*, 2, 1969, p. 10-12.
19. « Note à l'attention de M. Levi Sander, Vice-Président de la Commission », octobre 1964, *Historical Archives of the European Commission*, Bruxelles, 17/1972 9, p. 9.
20. « Note d'information : regroupement des services communautaires dans des immeubles voisins du Rond-Point de la Loi », 14/06/1965, *Historical Archives of the European Commission*, Bruxelles, 17/1972 10.
21. « Immeuble pour bureaux Charlemagne », in *La Technique des Travaux*, 9-10, 1968, p. 259-266.
22. ROMANCZYK, K., « Transforming

- Brussels into an International City. Reflections on 'Brusselization', in *Cities* 29-2, 2012, p. 126-132.
23. LACONTE, P., « La loi de 1962, quarante ans après », in *A+*, 176, p. 18-19.
24. Voir à ce sujet LAGROU, E., « L'Europe à Bruxelles en 1958. Début d'une période agitée en matière d'urbanisme dans la capitale », in *Bruxelles, 175 ans d'une capitale*, op. cit., p. 29-59 ; ainsi que DE BEULE, M., « Bureaux et planification à Bruxelles, 50 ans d'occasions manquées ? », in *Brussels Studies*, 36, 02/03/2010 (www.brusselsstudies.be).
25. Dans le panel siégeaient notamment l'architecte néerlandais Rem Koolhaas, l'écrivain italien Umberto Eco et l'intendant de l'opéra Gérard Mortier.
26. Voir par exemple HEIN, C. (éd.), *Bruxelles l'Européenne : Capitale de qui? Ville de qui?*, La Cambre, Bruxelles, 2006 (Cahiers de la Cambre-Architecture, 5) ; DE GROOF, R. (éd.) *Brussels and Europe / Bruxelles et l'Europe*, ASP Éditions, Bruxelles, 2008.
27. « A Vision for Brussels. Imagining the Capital of Europe », 16/03 – 16/09/2007, BOZAR, Bruxelles. L'exposition était accompagnée d'une publication : AURELI, P.V., PATTEEUW, V., DECLERCK, J., TATTARA, M., *Brussels, A Manifesto. Towards the Capital of Europe*, Berlage Instituut/ NAI Publishers, Rotterdam, 2007.
28. <https://stedenbouw.irisnet.be/pdf/Europesewijk.pdf>, consulté le 02/04/2015.
29. <http://www.adt-ato.brussels.nl/strategische-zones/europese-wijk/stadsproject-wet>, consulté le 02/04/2015.
30. *La Technique des Travaux*, 3-4, 1959, p. 103-110 ; *Architecture*, 27, 1959, p. 160-161 ; *Rythme*, 26, 1959, p. 22-25 ; *A+*, 166, 2000, p. 51.
31. ATTAS, D., PROVOST, M. (dir.), *Bruxelles, sur les traces des ingénieurs bâtisseurs*, CIVA, Bruxelles, 2011. Cet inventaire peut être consulté sur <https://stedenbouw.irisnet.be/pdf/engineering-erfgoed> (dernier accès 29/04/2015).

Brussels, city of offices.

The Berlaymont building and the transformation of the Leopold district.

So far, the Berlaymont building has always fallen under the radar of Belgian architectural history. Nevertheless, it is home to the European Commission, a powerful body that has ever-increasing impact on our daily life. When the building does get written about it is generally in the context of the systematic transformation of the Leopold district into a speculative conquered land, or as a symbol of the European bureaucratic machine that promulgates regulations with no feeling for local affinities and traditions. When the building had to be decontaminated of asbestos in the 1990s, the picture of a "Berlaymonster" was complete; indeed, more time and money was required to fix it than had actually been required to build it in the first place. Many critics attributed these problems to the original architectural concept, yet the central theme in this story is that of indecision. In such a climate, architecture cannot flourish: the Berlaymont building was constructed against the will of seemingly everyone. So the fact that its silhouette today appears in the logo of the European Commission has less to do with vision and insight into architecture's power of attraction, and more to do with a *modus vivendi* that developed gradually between building and user over time. This article seeks to demonstrate how the building came into being out of the interaction between two mutually reinforcing phenomena, namely the transformation of the Leopold district into an office quarter in the post-war period and the installation of the European institutions in Brussels.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Paula Dumont

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

François Antoine, Mario Baeck,
Jean-Marc Basyn, Inge Bertels,
Anna Bouteiller, Marianne De Fossé,
Rika Devos, Paula Dumont,
Bernard Espion, Anne Lauwers,
Harry Lelièvre, Thierry Lemoine,
Maarten Mahieu, Muriel Muret,
Joke Nijs, Michel Provost, Sven Sterken,
Thomas Stroobants, Peter Van der Hallen,
Yannik Van Praag, Guido Vanderhulst,
Christian Vandermortten, Ine Wouters,
Brigitte Vander Bruggen.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Olivia Bassem, Philippe Charlier, Julie
Coppens, Philippe de Gobert, Farba Diop,
Alice Gérard.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AADBP – Archives de l'Administration
des Dommages aux biens privés
ABCC – Amicale Belge des Clubs Citroën
AGR – Archives générales du Royaume
AMVB – Archief en Museum van
het Vlaams Leven te Brussel
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de Documentation
de Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments
et des Sites
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
RLICC – Raymond Lemaire International
Centre for Conservation
SPRB – Service public régional
de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/019

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
« Erfgoed Brussel ».

